



Neuilly-sur-Seine, le 10 février 2022 – 10h45

AUGMENTATION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC NATIXIS ODDO BHF

Conformément aux dispositions de l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 (la « Décision AMF »), ARGAN SA a augmenté, ce jour, de 850 000€, les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à ODDO BHF SCA.

Toujours dans la limite dans la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, ARGAN SA décide d'augmenter les moyens du contrat de liquidité de :

- 850 000 euros (huit cent cinquante mille euros)

La position après apport de ces nouveaux moyens en date du 9 février 2022 sera de :

- 2 121 titres
- 1 241 016.41 €

A propos d'Argan

ARGAN est l'unique foncière française de DEVELOPPEMENT & LOCATION D'ENTREPOTS PREMIUM cotée sur Euronext.

Au 31 décembre 2021, son patrimoine représente 3,3 millions de m², se décomposant en une centaine d'entrepôts implantés en France exclusivement, valorisé 3,75 Mds€ et générant 162 M€ de revenus locatifs annualisés.

ARGAN est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 - ARG) et fait partie des indices CAC All-Share et IEIF SIIC France.

La foncière a opté pour le régime des SIIC au 1^{er} juillet 2007.

Contacts / www.argan.fr

ARGAN

Francis Albertinelli – Directeur Administratif et Financier

Marie-Caroline Schwartz – Secrétaire Générale

Tél : 01 47 47 05 46

E-mail : contact@argan.fr

ARG
LISTED
EURONEXT